

209C0110  
FR0000054629-PA02

22 janvier 2009

**Clauses de conventions visées par l'article L. 233-11 du code de commerce**

**COFIDUR**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 209C0074 du 15 janvier 2009**

Il est rappelé qu'aux termes du pacte d'actionnaires liant d'une part, la société EMS Finance et d'autre part, la société Calyon et le groupe ESCA, un droit de préemption a été institué aux profits des parties, lequel est exerçable dans le délai de 40 jours qui suit la notification du projet de cession.

Compte tenu de la conclusion, le 9 janvier 2009, d'un accord de vente au profit de la société par actions simplifiée Financière de l'Ombree par Calyon et le groupe ESCA, portant sur 3 927 730 actions COFIDUR au prix unitaire de 0,70 euro, représentant 43,13% du capital de cette société, la société EMS dispose d'un délai expirant **le 6 mars 2009** pour éventuellement exercer le droit de préemption prévu au pacte d'actionnaires précité.